

DIX-HUITIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD-18)

INTERVENTION DE LA DELEGATION DU SENEGAL SUR LE PARTENARIAT

New York, le 11 mai 2010

Vérifier au prononcé

MONSIEUR LE PRESIDENT.

Je vous remercie pour avoir bien voulu donner la parole à notre délégation pour intervenir sur la question. Je félicite les experts qui ont présenté des communications qui nous donnent une vue large sur les différentes formes de partenariat dans des domaines très variés.

Monsieur le Président,

La vision du partenariat se conçoit à trois niveaux et fait intervenir différents acteurs : au niveau de l'Etat, des collectivités territoriales, des communautés autochtones et les groupements à la base ; du secteur privé, des communautés scientifiques.

LA CDD offre un cadre propice pour parler une fois de plus du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui montre une voie privilégié pour le cadre de coopération gagnant- gagnant dans la prise en charge des questions de développement durable en Afrique.

A ce titre, il oriente les nouvelles relations entre les pays africaine à travers la mise en œuvre de grands projets structurants dans les domaines, notamment de l'agriculture, de l'environnement, des infrastructures de communication, de l'énergie, des transports, les technologies, les mines, etc.

Il permet aussi d'impulser le partenariat avec le continent africain en réorientant l'aide Public au développement avec les institutions financières et les organisations multilatérales; renforcer le partenariat public-privé, promouvoir les relations avec les entités locales et autochtones.

Ma délégation souhaiterait inviter la communauté internationale à soutenir encore ce nouveau partenariat qui est une véritable plate-forme de partenariat pour accompagner le développement durable de l'Afrique

Je vous remercie Monsieur le Président.